

Entrave au droit de grève :

# La Poste condamnée !

Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre saisi par SUD PTT vient de condamner La Poste.

Celle-ci contestait la légalité d'un préavis de grève d'une heure déposé par SUD (pour les agents contractuels) à la demande du personnel d'Antony PPDC (92) en arguant de la désorganisation de l'entreprise. Elle menaçait également le personnel qui se porterait gréviste de sanctions disciplinaires.

## Le TGI réfute les arguments de La Poste :

- « Ce préavis qui ne méconnaît pas les dispositions précitées (du code du travail) est licite ».
- « Les défenderesses (La Poste et la DOTC 92) soutiennent encore que la grève désorganiserait le service public que ce faisant les défenderesses procèdent par affirmations, étant observé que la suppression de postes qu'elle a programmée va bien au-delà de quelques heures de travail en moins de grévistes ».

### Le tribunal constate donc la légalité du préavis de grève d'une heure et condamne La Poste :

- ☞ A afficher la décision dans les deux heures sous peine d'astreinte de 10 000 €
- ☞ A verser 2 000 € au syndicat SUD Poste 92

**Ce jugement est un coup d'arrêt à la guérilla menée par la direction contre le droit de grève.** En effet, le refus des préavis se multiplie depuis la grève du personnel de nuit des centres de tri. La Poste ne peut se faire juge de la légalité d'un préavis (seuls les tribunaux ont ce pouvoir), elle ne peut également sanctionner les agents qui utilisent ce droit élémentaire et constitutionnel.

La Direction du Courrier doit cesser de refuser les préavis de grève sous le moindre prétexte. Elle doit prendre en compte les revendications du personnel.

**Au moment où le changement de statut de La Poste est annoncé, l'image sociale de La Poste se trouve une fois de plus mise à mal par les tribunaux. Cette décision fait suite aux condamnations régulières de La Poste devant les conseils de Prud'hommes particulièrement sur les recours abusifs aux contrats à durée déterminée.**



**FEDERATION SYNDICALE**  
des activités postales et de télécommunications  
25/27 rue des Envierges 75020 PARIS

Tel 01 44 62 12 00 / Fax 01 44 62 12  
**www.sudptt.fr /**  
**sudptt@sudptt.fr**